

Marchés Publics

Quotidien

N° 2200 - Jeudi 07 décembre 2017 — 200 F CFA

Sommaire

- * Résultats de dépouillements : P. 3 à 4**
 - Résultats provisoires des ministères, institutions
et maîtrises d'ouvrages déléguées P. 3 & 4

- * Avis d'Appels d'offres des ministères et institutions : P. 5 à 28**
 - Marchés de fournitures et services courants P. 5 à 9
 - Marchés de travaux P. 10 à 15
 - Marchés de prestations intellectuelles P. 16 à 28

- * Avis d'Appels d'offres des régions : P. 29 à 31**
 - Marchés de fournitures et services courants P. 29 à 31

La célérité dans la transparence

Revue des Marchés Publics

392 Avenue Ho Chi Minh
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25
E-mail : infos@dcmp.bf
Site web : www.dgmp.gov.bf

Directeur de publication

Le Ministre Délégué Chargé du Budget

Co-directeur de publication

Le Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics et
des Engagements Financiers
Abraham KY, Ph.D

Directeur de la rédaction

Abdoulaye OUATTARA
E-mail : fogoda2000@yahoo.fr

Conception graphique et mise en page

Xavier TAPSOBA
W. Martial GOUBA
Aminata NAPON/NEBIE
Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE
Bintou ILBOUDO
Frédéric Modeste Somwaoga OUEDRAOGO
François d'Assise BALIMA
Zoenabo SAWADOGO

Impression

Industrie Arts Graphiques
01 B.P. 3202 Ouagadougou 01
Tél. : 25 37 27 79 - Fax. : 25 37 27 75
Email : nassa@fasonet.bf

Abonnement / Distribution

SODIPRESSE
09 B.P 11315 Ouagadougou 09
Tél./fax. : +226 25 36 03 80

ISSN 0796 - 5923

LES POINTS DE VENTE DE LA REVUE DES MARCHÉS PUBLICS

OUAGADOUGOU	
SODIPRESSE	: 50 36 03 80
Kiosque (entré coté Est du MEF)	
Alimentation la Shopette	: 50 36 29 09
Diacfa Librairie	: 50 30 65 49/50 30 63 54
Ouaga contact et service	: 50 31 05 47
Prix choc cite en III (alimentation)	: 50 31 75 56 /70 26 13 19
Ezama paspanga	: 50 30 87 29
Alimentation la Surface	: 50 36 36 51
Petrofa cissin	: 76 81 28 25
Sonacof Dassasgho	: 50 36 40 65
Alimentation la ménagère	: 50 43 08 64
Librairie Hôtel Indépendance	: 50 30 60 60/63
Aniza shopping centrer	: 50 39 86 68
Petrofa Mogho Naaba (station)	: 50 45 00 22/70 23 08 99
Dispresse (librairie)	
T F A boutique (alimentation tampui)	
Ezama (tampui alimentation)	
Total pont Kadioko (station)	
Latifa (alimentation Ouaga 2000)	
Bon Samaritin(alimentation Ouaga 2000)	
Night Market (pate doie alimentation)	
Petrofa Paglayiri (station)	
Super Ramon III (alimentation)	
BOBO DIOULASSO	
Shell Station Route Boulevard	: 70 11 46 86
Shell Station Route Banfora	: 70 26 04 22
Shell Route de Ouagadougou	: 70 10 86 10
Kiosque la maison des Journaux Place Téfo Amor	: 76 60 57 91
Shell Bindougouso	: 70 11 48 58
Kiosque Trésor Public	: 71 13 33 16/76 22 63 50
KOUDOUGOU	
Coram	: 50 44 11 48
OUAHIGOUYA	
Mini Prix	: 40 55 01 54 / 70 25 51 68
BANFORA	
ETS SHALIMAR	: 70 28 47 31/20 91 05 95
DEDOUGOU	
EAMAF (non loin de la pharmacie BANKUY Dédougou)	: 78 78 65 08/20 52 11 28
FADA N'GOURMA	
SOWDAF (Route de Pama, face du bureau des Douanes)	: 70 40 79 02 / 78 71 02 79
KAYA	
SOCOSAF	: 70 26 11 22
TENKODOGO	
CIKA ..	: 40 71 03 17
TOUGAN	
ETS ZINA IBRAHIM et frere	: 70 73 78 57/20 53 42 50
DORI	
AZIZ TELECOM (en face du bureau des Douanes)	: 40 46 06 06 / 70 28 95 26

Vous voulez être distributeur ou dépositaire de la Revue des Marchés Publics
dans votre localité : contactez SODIPRESSE au
09 B.P 11315 Ouagadougou 09
Tél./fax. : +226 25 36 03 80

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers

<http://www.dgmp.gov.bf>

RESULTATS PROVISOIRES

DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET

MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Appel d'offres ouvert N° 004/2016/ONEA/DG/SG/DM/SMT pour la construction d'une station compacte à Goinré dans la commune de Ouahigouya province du Yatenga– Financement : Budgétaire ONEA gestion 2017

Publication dans de l'avis dans la revue des marchés publics N°: 2027 du 10/04/2017 – Le Pays et Sidwaya des 21, 22 et 23 avril 2017.

SOUMISSIONNAIRE	Lot 1.1		OBSERVATIONS
	MONTANT EN FCFA TTC		
	LU	VALIDE	
Faso Général Technologies (F.G.T)	274 164 740	-	Offre jugée non conforme. Le conducteur des travaux a fourni un CV signé par ordre et non daté. Absence de justification de projets similaires réalisés du chef d'équipe maçonnerie, du chef d'équipe de ferrailage et du chef d'atelier de coffrage. Le profil du Directeur des travaux et du conducteur des travaux de construction métallique sont non conformes.
Attributaire	Infructueux pour non-conformité technique		

Résultats provisoires

OFFICE NATIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Appel d'offres N°025/2017/DG/DM pour la fourniture complémentaire de produits chimiques à l'ONEA
Publication parue dans la Revue des Marchés Publics N°2135 du 07/09/2017
Financement budget ONEA

Lot 1 : Fourniture de coagulant liquide polychlorure d'aluminium pour production d'eau potable et accessoires de traitement d'eau

Soumissionnaires	Montants minimum lus en TTC	Montants maximum lus en TTC	Montants minimum corrigés/validés en TTC	Montants maximum corrigés/validés en TTC	Observations
AGT LTD	516 659 436,2	927 353 504	-	-	Non conforme : pour insuffisance de chiffre d'affaire (877 500 000)
COPROCHIM	230 100 000	506 220 000	230 100 000	506 220 000	Offre conforme
FGT	330 155 740	438 724 000	330 155 740	438 724 000	Offre non conforme : non fourniture des caractéristiques et prospectus de la pompe aspirante
ATTRIBUTAIRE :	COPROCHIM SA pour un MONTANT MINI TTC de 230 100 000 F CFA ET un MONTANT MAXI TTC de 506 220 000 F CFA avec un délai d'exécution global de douze (12) mois et de livraison de soixante (60) jours par ordre de commande				

Lot 2 : Fourniture de coagulant liquide polychlorure d'aluminium pour production d'eau potable

Soumissionnaires	Montants minimum lus en TTC	Montants maximum lus en TTC	Montants minimum corrigés/validés en TTC	Montants maximum corrigés/validés en TTC	Observations
AGT BURKINA FASO SA	398 829 453,75	869 448 209,175	-	-	Offre non conforme : insuffisance du chiffre d'affaires
ADDA INDUSTRIE SARL	343 075 560	747 904 721	-	-	Offre non conforme : non fourniture de certificat de conformité ; non fourniture d'échantillon
COPROCHIM SA	236 000 000	514 480 000	236 000 000	514 480 000	Offre conforme
BUMATEQ	198 240 000	432 163 200	198 240 000	432 163 200	Offre conforme
PATARB TECH	619 500 000	1 350 510 000	619 500 000	1 350 510 000	Offre conforme
ATTRIBUTAIRE :	BUMATEQ pour un MONTANT MINI TTC de 198 240 000 F CFA ET un MONTANT MAXI TTC de 432 163 200 F CFA avec un délai d'exécution global de douze (12) mois et de livraison de soixante (60) jours par ordre de commande				

Lot 3 : Fourniture de sulfate d'alumine pour production d'eau potable

Soumissionnaires	Montants minimum lus en TTC	Montants maximum lus en TTC	Montants minimum corrigés/validés en TTC	Montants maximum corrigés/validés en TTC	Observations
COPROCHIM SA	289 100 000	578 200 000	289 100 000	578 200 000	Offre conforme
BUMATEQ	270 220 000	540 440 000	-	-	Offre non conforme : non-respect des spécifications demandées notamment les MES
PATARB TECH	271 400 000	542 800 000	271 400 000	542 800 000	Offre conforme
CHIMIE BURKINA SARL	472 000 000	944 000 000	-	-	Offre non conforme : non fourniture d'échantillon et non fourniture de certificat de conformité
ATTRIBUTAIRE :	PATARB TECH pour un MONTANT MINI TTC de 271 400 000 F CFA ET un MONTANT MAXI TTC de 542 800 000 F CFA avec un délai d'exécution global de douze (12) mois et de livraison de soixante (60) jours par ordre de commande				

Lot 4 : Fourniture de sulfate d'alumine pour production d'eau potable

Soumissionnaires	Montants minimum lus en TTC	Montants maximum lus en TTC	Montants minimum corrigés/validés en TTC	Montants maximum corrigés/validés en TTC	Observations
PROPHYMA	349 280 000	698 560 000	349 280 000	698 560 000	conforme
COPROCHIM	277 300 000	554 600 000	277 300 000	554 600 000	conforme
BUMATEQ	270 220 000	540 440 000	270 220 000	540 440 000	Offre non conforme : non-respect des spécifications demandées notamment les MES
CHIMIE BURKINA SARL	472 000 000	944 000 000	472 000 000	944 000 000	Offre non conforme : non fourniture d'échantillon ; non fourniture de certificat de conformité
ATTRIBUTAIRE :	COPROCHIM SA pour un MONTANT MINI TTC de 277 300 000 F CFA ET un MONTANT MAXI TTC de 554 600 000 F CFA avec un délai d'exécution global de douze (12) mois et de livraison de soixante (60) jours par ordre de commande				

Marchés Publics

APPELS D'OFFRES DES MINISTRES ET INSTITUTIONS MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

- * **Marchés de Fournitures et Services courants** **P. 22 à 25**
- * **Marchés de Travaux** **P. 31 à 41**
- * **Marchés de Prestations Intellectuelles** **P. 26**

DG-C.M.E.F.

Fournitures et Services courants

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Gardiennage des locaux du CENOU (marché à commandes)

**Avis d'appel d'offres ouvert Accéléré par anticipation
n°2017- 002/MESRSI/SG/CENOU
Financement : Budget du CENOU, Gestion 2018**

Le président de la commission d'attribution des marchés du Centre national des œuvres Universitaires (CENOU) lance une appel d'offre ouvert accéléré par anticipation pour le gardiennage des locaux du CENOU au titre de l'année 2018, (marché à commandes).

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les prestations se décomposent en deux (02) lots distincts et répartis comme suit :

- lot 1 : Gardiennage des locaux de la Direction Générale, des Centres régionaux des Œuvres Universitaires de Ouagadougou, Koudougou, Fada N'Gourma, Ouahigouya, Dédougou et des cités universitaires de Ouagadougou ;
- lot 2 : Gardiennage des locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Bobo- Dioulasso et des cités 1008 Lits (Belle ville).

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Dans le cas où ils soumissionnent pour tous les deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

Le délai de validité du marché ne devrait pas excéder l'année budgétaire 2018 pour chacun des lots 1 et 2.

Le délai d'exécution de chaque ordre de commande est de un (01) mois.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres ouvert accéléré par anticipation dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés du Centre national des Œuvres universitaires, sis à Kossodo; 01 BP 1926 Ouagadougou 01 - Burkina Faso.

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres ouvert accéléré moyennant paiement d'un montant non remboursable de : vingt mille (20 000) FCFA pour chaque lot auprès de l'Agence comptable du Centre national des œuvres universitaires, sise à Zogona, dans l'enceinte de l'Université Pr Joseph KI ZERBO.

Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copie (s), conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

-lot 1 : six cent mille (600 000) FCFA,

-lot 2 : Quatre cent mille (400 000) FCFA,

devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : la salle de réunion de la Direction Générale du CENOU, sise à Kossodo, avant le **21 décembre 2017 à 09H00 GMT.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

**La Personne Responsable des Marchés,
Président de la Commission d'Attribution des Marchés**

Salam OUEDRAOGO

Fournitures et Services courants

CENOU

Gestion privée des restaurants universitaires de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N' Gourma et de Dédougou au profit du Centre National des Œuvres Universitaires (marché à commandes)

**Avis d'appel d'offres ouvert accéléré par anticipation
N° 2018-001/ MESRSI/SG/CENOU
Financement : Budget du CENOU, gestion 2018**

1. Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) lance un appel d'offres ouvert accéléré par anticipation pour la gestion privée des restaurants universitaires de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma et de Dédougou (marché à commandes) au titre de l'année 2018.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA. Ceux-ci devront être en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante exerçant à titre exclusif ou principal la profession de restaurateur agréé.

Les prestations se décomposent en treize (13) lots répartis comme suit :

II- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE BOBO - DIOULASSO

N° du lot	Dénomination du restaurant
Lot 6 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso I (NASSO)
Lot 7 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso II (Cité 1008 lits)
Lot 8 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso III (INSSA)

III- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE KOUDOUGOU

N° du lot	Dénomination du restaurant
Lot 9 :	Restaurant universitaire de Koudougou I (RU central)
Lot 10 :	Restaurant universitaire de Koudougou II

IV- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE OUAHIGOUYA

N° du lot	Dénomination du restaurant
11	Restaurant universitaire de Ouahigouya

V- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE FADA N'GOURMA

N° du lot	Dénomination du restaurant
12	Restaurant universitaire de Fada N'Gourma

VI- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DEDOUGOU

N° du lot	Dénomination du restaurant
13	Restaurant universitaire de Dédougou

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour plusieurs lots mais aucun d'eux ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, les soumissionnaires devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Le délai de validité du marché ne devrait pas excéder l'année budgétaire 2018, le délai d'exécution du marché sera de dix (10) mois correspondant à l'activité académique et le délai d'exécution de chaque ordre de commande est de un (01) mois.

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés, sis à Kossodo, 01 BP 1926 OUAGADOUGOU 01.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres à l'Agence Comptable du CENOU, sise à Zogona, dans l'enceinte de l'Université Joseph KI ZERBO Ouaga I, moyennant paiement d'un montant non remboursable de :

N° Lot	LOTS	Cout d'achat du dossier en FCFA
Lot 1 :	Restaurants universitaires de Zogona et de la Cité chinoise	Cent cinquante mille (150 000)
Lot 2 :	Restaurant universitaire de l'Avenue Babanguida	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 3 :	SIAO	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 4 :	Restaurant universitaire de la Cité de la Patte d'oie	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 5 :	Restaurants universitaires de la cité Kossodo et de l'Institut burkinabé des Arts et Métiers (IBAM)	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 6 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso I (NASSO)	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 7 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso II (Cité 1008 lits)	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 8 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso III (INSSA)	Cent mille (100 000) FCFA
Lot 9 :	Restaurant universitaire de Koudougou I (RU central)	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 10 :	Restaurant universitaire de Koudougou II	Cent cinquante mille (150 000) FCFA
Lot 11 :	Restaurant universitaire de Ouahigouya	Cinquante mille (50 000) FCFA
Lot 12 :	Restaurant universitaire de Fada N'gourma	Cinquante mille (50 000) FCFA
Lot 13 :	Restaurant universitaire de Dédougou	Cinquante mille (50 000) FCFA

Fournitures et Services courants

6. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après, devront parvenir ou être remises dans la Salle de réunion de la Direction Générale du CENOU, sise à Kossodo, avant le **20 décembre 2017 à 09H00 GMT.**

N° Lot	LOTS	Montant de la caution en FCFA
Lot 1 :	Restaurants universitaires de Zogona et de la Cité chinoise	Trente millions (30 000 000) FCFA
Lot 2 :	Restaurant universitaire de l'Avenue Babanguida	Quinze millions (15 000 000) FCFA
Lot 3 :	SIAO	Dix millions (10 000 000) FCFA
Lot 4 :	Restaurant universitaire de la Cité de la Patte d'Oie	Sept millions (7 000 000) FCFA
Lot 5 :	Restaurants universitaires de la cité Kossodo et de l'Institut burkinabé des Arts et Métiers (IBAM)	Dix millions (10 000 000) FCFA
Lot 6 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso I (NASSO)	Cinq millions (5 000 000) FCFA
Lot 7 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso II (Cité 1008 lits)	Huit millions (8 000 000) FCFA
Lot 8 :	Restaurant universitaire de Bobo Dioulasso III (INSSA)	Deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA
Lot 9 :	Restaurant universitaire de Koudougou I (RU central)	Vingt-deux millions cinq cent mille (22 500 000) FCFA
Lot 10 :	Restaurant universitaire de Koudougou II	Huit millions (8 000 000) FCFA
Lot 11 :	Restaurant universitaire de Ouahigouya	Un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA
Lot 12 :	Restaurant universitaire de Fada N'gourma	Un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA
Lot 13 :	Restaurant universitaire de Dédougou	Un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Direction Générale du Centre National des Œuvres Universitaires ne peut être tenue pour responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

L'administration se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Salam OUEDRAOGO

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA

Acquisition de matériels technique de maintenance au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)

Avis de demande de prix
n°2017-07/BUMIGEB/DG/DAF/SBA du 8 novembre 2017
Financement : Budget BUMIGEB, Exercice 2017

Le Directeur Général du BUMIGEB, Président de la Commission d'attribution des marchés lance un avis de demande de prix pour l'acquisition de matériels technique de maintenance au profit de ses services.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Le matériel technique est constitué en deux (2) lots :

- lot 1 : acquisition de matériels et outillages de maintenance au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB);
- lot 2 : acquisition d'outils de diagnostic pour moteur véhicules.

Le délai de livraison est de trente (30) jours pour chaque lot.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, avenue Bendogo, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90.

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) FCFA par lot au service comptable du BUMIGEB.

Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de cent cinquante mille (150. 000) FCFA pour le lot 1 et cent mille (100 000) francs CFA pour le lot 2, devront parvenir ou être remises au secrétariat du Directeur Général du BUMIGEB, 572, Avenue Bendogo, Route de Fada N'Gourma, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90, au plus tard le **18 décembre 2017 à 09H00 GMT.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, l'administration ne peut être tenue pour responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

**Le Directeur Général,
Président de la Commission d'Attribution des Marchés**

Aristide Aimé ZONGO
Chevalier de l'ordre du mérite Burkinabé

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA

Acquisition d'un charriot élévateur et accessoires au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)

Avis de demande de prix
n°2017-08/BUMIGEB/DG/DAF/SBA du 8 novembre 2017
Financement : Budget BUMIGEB, Exercice 2017

Le Directeur Général du BUMIGEB, Président de la Commission d'attribution des marchés lance un avis de demande de prix pour l'acquisition d'un charriot élévateur et accessoires au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

L'acquisition d'un charriot élévateur et accessoires est constitué en un (1) lot unique.

Le délai d'exécution est de trente (30) jours maximum.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, avenue Bendogo, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90.

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA au service financier et comptable du BUMIGEB.

Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant huit cent mille (800 000) FCFA devront parvenir ou être remises au secrétariat de la Direction Générale du BUMIGEB, sis 572, Avenue Bendogo, Route de Fada N'Gourma, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90, au plus tard le **18 décembre 2017 à 09H00 GMT.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, l'administration ne peut être tenue pour responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

L'administration se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à manifestation d'intérêt.

**Le Directeur Général,
Président de la Commission d'Attribution des Marchés**

Aristide Aimé ZONGO
Chevalier de l'ordre du mérite Burkinabé

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA

Acquisition de matériels informatiques au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)

Avis de demande de prix
n°2017-009/BUMIGEB/DG/DAF/SBA du 08 novembre 2017
Financement : Budget BUMIGEB, Exercice 2017

Le Directeur Général du BUMIGEB, Président de la Commission d'attribution des marchés lance un avis de demande de prix pour l'acquisition de matériels informatiques au profit de ses services.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les mobiliers de bureau sont constitués en un (1) lot unique.

Le délai de livraison est de quarante (40) jours maximum.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, 572, Avenue Bendogo, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90.

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la salle de documentation du BUMIGEB moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) FCFA au service comptable du BUMIGEB.

Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois cent mille (300. 000) FCFA devront parvenir ou être remises au secrétariat du Directeur Général du BUMIGEB, 572, Avenue Bendogo, Route de Fada N'Gourma, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90, au plus tard le **19 décembre 2017 à 09H00 GMT.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, l'administration ne peut être tenue pour responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

L'administration se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis de demande de prix.

Le Directeur Général,
Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Aristide Aimé ZONGO
Chevalier de l'ordre du mérite Burkinabé

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA

Acquisition de matériel roulant au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)

Avis de demande de prix
n°2017-10/BUMIGEB/DG/DAF/SBA du 10 novembre 2017
Financement : Budget BUMIGEB, Exercice 2017

Le Directeur Général du BUMIGEB, Président de la Commission d'attribution des marchés lance un avis de demande de prix pour l'acquisition matériel roulant au profit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

L'acquisition de matériel roulant est constituée en un (1) lot unique.

Le délai d'exécution est de soixante (60) jours maximum.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, avenue Bendogo, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90.

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans la salle de documentation du BUMIGEB, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA au service financier et comptable du BUMIGEB.

Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant sept cent cinquante mille (750 000) FCFA devront parvenir ou être remises au secrétariat de la Direction Générale du BUMIGEB, sis 572, Avenue Bendogo, Route de Fada N'Gourma, sortie de l'échangeur de l'Est, 01 BP 601 Ouagadougou 01, Tél : 25 36 48 02 / 90, au plus tard le **19 décembre 2017 à 09H00 GMT.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, l'administration ne peut être tenue pour responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

L'administration se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Directeur Général,
Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Aristide Aimé ZONGO
Chevalier de l'ordre du mérite Burkinabé

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Réalisation de 80 ha de perimetres maraichers dans les régions du Centre nord, de l'Est et du Sahel pour le compte du Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Burkina Faso (PRRIA)

Avis d'appel d'offres national N°2017 __045T__ /MAAH/SG/DMP
FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement (BID)

1. Le présent avis d'appel d'offres national (AON) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans le Journal « Jeune Afrique N°2824 du 22 au 28 février 2015 ».

2. Le Burkina Faso a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour le Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Burkina Faso (PRRIA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la réalisation de 80 ha de perimetres maraichers dans les régions du Centre nord, de l'Est et du Sahel pour le compte du Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Burkina Faso (PRRIA). Les travaux sont repartis en trois (03) lots distincts :

Lot 1 : Travaux d'aménagement de 20ha de périmètres maraichers dans la région du Centre- Nord.

Lot 2: Travaux d'aménagement de 15 ha de périmètres maraichers dans la région de l'Est.

Lot 3 : Travaux d'aménagement de 45 ha de périmètres maraichers dans la région du Sahel

Le délai maximum d'exécution des travaux est de quatre (04) mois par lot; et est non cumulatif en cas d'attribution d'au moins deux (2) lots.

3. La soumission sera faite selon les procédures d'appel d'offres concurrentielles telles que spécifiées dans les Directives de la Banque Islamique de Développement (BID) pour l'acquisition des biens et travaux sous financement de la Banque Islamique de Développement (édition actuelle), et est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans les lignes directrices.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les documents d'appel d'offres au niveau de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) sise au rez de chaussée de l'immeuble du MAAH, 03 BP 7005 Ouagadougou 03, téléphone 25 49 99 00 Poste 40 19 ou auprès de la Coordination Nationale du Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Burkina Faso (PRRIA) sise à Ouaga 2000 Tél: (+226) 25 40 92 62/ 70 20 00 91 E-mail: prria_2015@yahoo.fr pendant les heures de bureau le matin de 7h à 12h30 mn et le soir de 13h00mn à 15h30mn.

Un ensemble complet de documents d'appel d'offres en Français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés en s'adressant à la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), sise à l'immeuble dudit ministère à Ouaga 2000, 03 BP 7010 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 25 49 99 00 poste 4019 – Burkina Faso et sur paiement d'un montant non remboursable de DeuxCent mille (200. 000) FCFA pour les lot 1 et 2 et de Deux cent cinquante mille (250 000) FCFA pour le lot 3 auprès de la régie de recettes de la Direction Générale du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DGCMEF) sise au 395 Avenue Ho Chi Minh. Le mode de paiement sera en espèce. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée.

5. Toutes les offres doivent être transmises au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), sise à l'immeuble dudit ministère à Ouaga 2000, Tél. : (226) 25 49 99 00 poste 4019 – Burkina Faso au plus tard le **05 janvier 2018 avant 9 h00mn TU**. Elles seront ouvertes immédiatement après, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres tardives seront rejetées et retournées non décachetées.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission comme suit :

Lots	Garantie de soumission en FCFA
Lot 1	8 400 000
Lot 2	6 350 000
Lot 3	17 300 000

*Le Directeur des Marchés Publics
Président de la CAM*

Ismaël OUEDRAOGO

Travaux de réalisation de postes vétérinaires dans diverses régions du Burkina Faso.

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES (MRAH)

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT ACCELERE N°2017-005-MRAH-Trvx./BD du Jeudi 30 novembre 2017

Financement : BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2017

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2017, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) a prévu la construction d'infrastructures diverses dans diverses régions du Burkina Faso.

Boutique de Développement agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), invite par le présent appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de réalisation de postes vétérinaires dans diverses régions du Burkina Faso.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements d'entreprises qualifiées pour autant qu'elles ne soient sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'Espace UEMOA, en règle vis-à-vis de l'administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les travaux, objet de cet appel d'offres qui sont repartis en quatre (4) lots se décomposent ainsi qu'il suit :

- **Lot-2.1 : Construction de deux (2) postes vétérinaires dans les régions du Plateau Central et du Sahel ;**
- **Lot-2.2 : Construction de deux (2) postes vétérinaires dans la région du Nord,**
- **Lot-2.3 : Construction de deux (2) postes vétérinaires dans les régions du Centre et du Centre-Ouest ;**
- **Lot-2.4 : Construction de deux (2) postes vétérinaires dans les régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins**

Il est exigé des soumissionnaires un agrément technique de la catégorie B2 ou B3 ou B4 du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Les entreprises peuvent soumissionner à l'ensemble des lots.

Le délai maximum d'exécution des travaux non cumulatif est fixé à quatre (4) mois maximum.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans les bureaux de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000, secteur N° 15 - Rue 15 724 Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 25 – Email : boudev@fasonet.bf.

Les dossiers d'appel d'offres, établis en langue française peuvent être examinés gratuitement à, partir du **mardi 05 décembre 2017** au secrétariat de Boutique de Développement 04 BP 8993 Ouagadougou 04 - Tél.: (226) 25 37 49 85/25 48 83 28 ou être retirés moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA par lot.

Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront

parvenir ou être remises au Secrétariat de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000 - Avenue 15 724, Tél. : 25 37 49 85. – Email : boudev@fasonet.bf au plus tard le **mardi 19 décembre 2017 à 09 heures T.U.** Elles devront être accompagnées d'une garantie de soumission de deux millions (2.000.000) de francs CFA par lot et d'une attestation de ligne de crédit, de vingt millions (20.000.000) de francs CFA par lot.

NB:

- En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, Boutique de Développement ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

- En cas de soumission à plusieurs lots, une garantie de soumission groupée dont le montant ne couvre pas la somme des garanties de l'ensemble des lots sera rejetée

Les plis seront ouverts en séance publique le mardi 19 décembre 2017 à partir de 09 heures TU. dans la salle de réunion de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000, secteur N° 15 - Avenue 15 724 Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28 – Email : boudev@fasonet.bf, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent.

Les offres resteront engagées pour un délai maximum de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise ci-dessus fixée.

Boutique de Développement se réserve le droit de limiter l'attribution des travaux à un (1) lot au maximum par entreprise et de ne donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Directeur Général

Alassane ZAMA
(Médaille d'honneur des collectivités Locales)

BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT

Construction d'infrastructures pour la réalisation de boulis dans diverses régions du Burkina Faso.

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES (MRAH)

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT ACCELERE N°2017-006- MRAH-Trvx./BD du lundi 04 décembre 2017

Financement : BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2016 / 2017

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016 / 2017, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) a prévu la construction d'infrastructures pour la réalisation de boulis dans diverses régions du Burkina Faso.

Boutique de Développement agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), invite par le présent appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de réalisation de boulis dans diverses régions du Burkina Faso.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements d'entreprises qualifiées pour autant qu'elles ne soient sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'Espace UEMOA, en règle vis-à-vis de l'administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les travaux, objet de cet appel d'offres qui sont repartis en sept (7) lots qui sont :

Désignation du lot	Région	Site
Lot-B1 : Réalisation de deux (2) boulis dans les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun	Hauts-Bassins	Bouli de Tenasso/Zone pastorale /Samorogouan
	Boucle du Mouhoun	Bouli de Tiofin/Zone pastorale /Barani
Lot-B2 : Réalisation de deux (2) boulis dans les régions de l'Est et du Centre-Est	Est	Bouli de Kioura Torodo/Zone pastorale /Kabonga
	Centre Est	Bouli de Bougoye/Zone pastorale /Kabonga
		Bouli de Bouloy/Diabel

Désignation du lot	Région	Site
Lot-B3 : Réalisation de trois (3) boulis dans la région du Plateau-Central	Plateau Central	Bouli de Korum/Dapélogo
		Bouli de MankargaV7/Zone pastorale
		Bouli de Gadghin/Zone pastorale
Lot-B4 : Réalisation de quatre (4) boulis dans les régions du Centre-Est et du Centre-Sud	Centre Est	Bouli de Tiedpalogo/Zone pastorale de la Nouaho
	Centre Sud	Bouli de Bougoye/Zone pastorale de Kaoanga Centre Est
		Bouli de de Boassan/Zone pastorale de Guiaro
Lot-B5 : Réalisation de quatre (4) boulis dans les régions du Centre et du Centre-Ouest	Centre	Bouli de NAPONE/Tanghin Dassouri
	Centre Ouest	Bouli de Koalio/ZAMO
		Bouli de Kasso/Sapouy
		Bouli de Nabadogo/Sabou
Lot-B6 : Réalisation de quatre (4) boulis dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest	Hauts Bassins	Bouli de SAHO/Zone pastorale de Saho
	Boucle du Mouhoun	Bouli de Nimima/Campement Peulh
	Sud Ouest	Bouli de Bousoukoura Bouli de Midebdo
Lot-B7 : Réalisation de cinq (5) boulis dans les régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel	Centre Nord	Bouli de Boko/Dargo
	Nord	Bouli de Natenga/Bokin
		Bouli de Gandado/Yako
	Sahel	Bouli de Ceekol Naggae Bouli de Bouloy/Diabel

Il est exigé des soumissionnaires un agrément technique de la catégorie TC au moins du Ministère de l'Eau de l'Assainissement.

Les entreprises peuvent soumissionner à l'ensemble des lots.

Le délai maximum d'exécution des travaux non cumulatif est fixé à trois (3) mois maximum.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans les bureaux de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000, secteur N° 15 - Rue 15 724 Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28 – Email : boudev@fasonet.bf.

Les dossiers d'appel d'offres, établis en langue française peuvent être examinés gratuitement à, partir du **mardi 05 décembre 2017** au secrétariat de Boutique de Développement 04 BP 8993 Ouagadougou 04 - Tél.: (226) 25 37 49 85/25 48 83 28 ou être retirés moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable définie dans le tableau ci-après :

Travaux

Désignation des lots	Prix d'achat / Lot (F CFA)
B1, B2	Cent cinquante mille (150.000)
B3, B4, B5, B6, B7	Deux cent mille (200.000)

Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au Secrétariat de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000 - Avenue 15 724, Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28 – Email : boudev@fasonet.bf au plus tard le **mardi 19 décembre 2017 à 09 heures T.U.** Elles devront être accompagnées d'une garantie de soumission et d'une attestation de ligne de crédit, définies dans le tableau ci-après:

Désignation des lots	Caution / Lot (F CFA)	Ligne de crédit / Lot (F CFA)
Lot-B1, Lot-B2	Trois millions (3.000.000)	Trente millions (30.000.000)
Lot-B3, Lot-B4	Cinq millions (5.000.000)	Cinquante millions (50.000.000)
Lot-B5, Lot-B6	Sept millions (7.000.000)	Soixante dix millions (70.000.000)
Lot-B7	Huit millions (8.000.000)	Quatre-vingt millions (80.000.000)

- NB:**
- En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, Boutique de Développement ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.
 - En cas de soumission à plusieurs lots, une garantie de soumission groupée dont le montant ne couvre pas la somme des garanties de l'ensemble des lots sera rejetée

Les plis seront ouverts en séance publique le **mardi 19 décembre 2017 à partir de 09 heures TU.** dans la salle de réunion de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000, secteur N° 15 - Avenue 15 724 Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28 – Email : boudev@fasonet.bf, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent.

Les offres resteront engagées pour un délai maximum de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise ci-dessus fixée.

Boutique de Développement se réserve le droit de limiter l'attribution des travaux à un (1) lot au maximum par entreprise et de ne donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Directeur Général

Alassane ZAMA

(Médaille d'honneur des collectivités Locales)

BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT

Travaux de construction du Siège de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de la Lutte contre la Corruption (Un Immeuble R+5 avec Sous-sol + Une Salle de Conférence et des Annexes) à Ouaga 2000

**MAITRE D'OUVRAGE : AUTORITE SUPERIEURE DE CONTRÔLE D'ETAT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ASCE-LC)**

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT ACCELERE N°2017-001- ASCE-LC-Trvx./BD du 4 décembre 2017

Financement : BUDGET ASCE-LC, Exercice 2017 / 2018

Dans le cadre de l'exécution de son budget, Exercice 2017 et 2018, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a prévu la construction de son siège.

Boutique de Développement agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), invite par le présent appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction du Siège de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption (Un Immeuble R+5 avec Sous-sol + Une Salle de Conférence et des Annexes) à Ouaga 2000.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements d'entreprises qualifiées pour autant qu'elles ne soient sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'Espace UEMOA, en règle vis-à-vis de l'administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les travaux, objet de cet appel d'offres qui sont repartis en trois (3) lots qui sont :

- **LOT N°1 : BATIMENT PRINCIPAL - OUVRAGES ANNEXES - VRD**
 - o LOT-1.1 : Terrassements généraux, Gros-Œuvre, Charpente-Couverture-Etanchéité, Plomberie sanitaire, Assainissement, Réseau de distribution eau froide sanitaire, Réseau incendie, Voirie, Espaces Verts ;
 - o LOT-1.2 : Faux-plafond, Revêtements durs et souples, Peinture.
- **LOT N°2 : BATIMENT PRINCIPAL ET OUVRAGES ANNEXES : Menuiserie aluminium, Menuiserie métallique, Menuiserie bois, Vitrerie et Mobilier**
- **LOT N°3 : SOURCE D'ENERGIE, BATIMENT PRINCIPAL ET OUVRAGES ANNEXES : Electricité Courant Fort, Courants Faibles, Sécurité incendie, Sources d'énergie, Energie solaire Groupe électrogène, Climatisation, Ventilation, Désenfumage et Appareils Élévateurs.**

Il est exigé des soumissionnaires suivant les lots de travaux les agréments techniques de :

Désignation du lot	Type d'agrément
Lot-1	B4 (Du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme)
Lot-2	SA2 (Du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme)
Lot-3	SD2 (Du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) et C (du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières et de l'Énergie)

Le délai maximum d'exécution des travaux non cumulatif est fixé à vingt quatre (24) mois maximum pour chacun des lots.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans les bureaux de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000, secteur N° 15 - Rue 15 724 Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28 – Email : boudev@fasonet.bf.

Les dossiers d'appel d'offres, établis en langue française peuvent être examinés gratuitement à, partir du **Lundi 04 décembre 2017** au secrétariat de Boutique de Développement 04 BP 8993 Ouagadougou 04 - Tél.: (226) 25 37 49 8525 48 83 28 ou être retirés moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA par lot.

Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au Secrétariat de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000 - Avenue 15 724, Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28– Email : boudev@fasonet.bf au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 09 heures T.U.** Elles devront être accompagnées d'une garantie de soumission et d'une attestation de ligne de crédit, définies dans le tableau ci-après :

Désignation des lots	Caution / Lot (en F CFA)	Ligne de crédit / Lot (en F CFA)
Lot-1	Soixante quinze millions (75.000.000)	Sept cent cinquante millions (750.000.000)
Lot-2	Trente millions (30.000.000)	Trois cent millions (300.000.000)
Lot-3	Trente millions (30.000.000)	Trois cent millions (300.000.000)

NB:

- En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, Boutique de Développement ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Travaux

Les plis seront ouverts en séance publique le **mercredi 20 décembre 2017 à 09 heures T.U.** dans la salle de réunion de Boutique de Développement sis à Ouaga 2000, secteur N° 15 - Avenue 15 724 Tél. : 25 37 49 85/25 48 83 28 – Email : boudev@fasonet.bf, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent.

Les offres resteront engagées pour un délai maximum de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise ci-dessus fixée.

Boutique de Développement se réserve le droit de limiter l'attribution des travaux à un (1) lot au maximum par entreprise et de ne donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Directeur Général

Alassane ZAMA

(Médaille d'honneur des collectivités Locales)

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales

No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF

Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région de la Boucle du Mouhoun

No. De référence : BF-PACT-29730-CS-CQS

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (3) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région des Cascades
No. De référence : BF-PACT-29743-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (3) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Centre
No. De référence : BF-PACT-29736-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Centre Est
No. De référence : BF-PACT-29749-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Centre Nord
No. De référence : BF-PACT-29737-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Centre Ouest
No. De référence : BF-PACT-29734-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Centre Sud
No. De référence : BF-PACT-29747-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région de l'Est
No. De référence : BF-PACT-29736-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt. et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : E-mail: sore_i@yahoo.com

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.
- L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en **trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies** marquées comme telles devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région des Hauts Bassins
No. De référence : BF-PACT-29726-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : **E-mail: sore_i@yahoo.com**

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élu, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.

L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ **E-mail: sore_i@yahoo.com** tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts **en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles** devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales

No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF

Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Nord

No. De référence : BF-PACT-29737-CS-CQS

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : **E-mail: sore_i@yahoo.com**

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élu, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision – locale.

L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ **E-mail: sore_i@yahoo.com** tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts **en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles** devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Plateau Central
No. De référence : BF-PACT-29746-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : **E-mail: sore_i@yahoo.com**

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élu, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision – locale.

L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ **E-mail: sore_i@yahoo.com** tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts **en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles** devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Sahel
No. De référence : BF-PACT-29729-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : **E-mail: sore_i@yahoo.com**

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élu, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision –locale.

L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/
E-mail: sore_i@yahoo.com tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts en **trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles** devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Manifestation d'intérêt

**Rectificatif du Quotidien N° 2194 du mercredi 29 novembre 2017,
portant sur les précisions des critères de sélection et la date limite de dépôt des dossiers**

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES
Burkina Faso**

**Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
No de Prêt/Crédit/Don : Don N° : D224-BF
Mise en œuvre de la Composante C du Programme dans la région du Sud Ouest
No. De référence : BF-PACT-29728-CS-CQS**

Le Burkina Faso a reçu un Don de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt et peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous : **E-mail: sore_i@yahoo.com**

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), invite les Organisations Non gouvernementales (ONG) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Profonde connaissance du processus de décentralisation en général et du processus de décentralisation au Burkina Faso en particulier ;
- Expérience en sensibilisation et communication pour le changement de comportement ;
- Appui technique aux collectivités territoriales (régions, communes...) dans la mise en œuvre des différents financements dont elles ont bénéficiés ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (élu, associations locales et populations) dans un rôle de contre-pouvoir et de contrôle sur la prise de décision – locale.

L'ONG doit faire la preuve qu'elle dispose de telles expériences.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) peuvent s'associer avec d'autres Organisations Non gouvernementales (ONG) pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant.

En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

NB : il ne sera attribué qu'une et une seule région par ONG.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) sis dans les bâtiments annexes du Premier Ministère au 25 32 48 98/ **E-mail: sore_i@yahoo.com** tous les jours ouvrés de 7h 30 à 15 h 30.

Les expressions d'intérêts **en trois (03) exemplaires un (01) original et deux (02) copies marquées comme telles** devront parvenir en personne au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) 03 BP 7034 Ouagadougou 03 /Burkina Faso/Tél. (226) 25 50 53 71/25 50 53 72 sis à Avenue du Professeur Joseph KY ZERBO ou à l'adresse électronique suivante : sore_i@yahoo.com au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 8 heures 30 mn.**

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

André MILLOGO

Chevalier de l'Ordre de Mérite de l'Economie et des Finances

Marchés Publics

APPELS D'OFFRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- * **Marchés de Fournitures et Services courants** **P. 17 à 22**
- * **Marchés de Travaux** **P. 23**
- * **Marchés de Prestations Intellectuelles** **P. 24 à 26**

DG-C.M.E.F.

Fournitures et Services courants

REGION DES CASCADES

Concession du service de gardiennage et de sécurité au profit du Centre Hospitalier Régional de Banfora

**Avis de demande de prix N°2018-02/MS/SG/CHR-BFR
/DG/PRM du 27 Novembre 2017**

1 La Direction Générale du Centre Hospitalier Régional de Banfora lance une demande de prix pour la concession du service de gardiennage et de sécurité au profit du Centre Hospitalier Régional de Banfora.

2 La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

La concession du service de gardiennage et de sécurité se décompose en un seul (01) lot : Concession du service de gardiennage et de sécurité

3 Le délai de validité du contrat est l'année budgétaire gestion 2018 et le délai d'exécution de chaque ordre de commande est de un (01) mois.

4 Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne responsable des marchés du CHR de Banfora. Tél :63 62 34 42

5 Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la

Direction Générale du CHR de Banfora moyennant paiement d'un montant non remboursable de Vingt Mille (20.000) francs CFA à l'Agence Comptable du CHR de Banfora.

6 Les offres présentées en un (01) original et en deux (02) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de quatre cent mille (400 000) francs CFA devront parvenir ou être remises à l'adresse de la Direction Générale du CHR de Banfora au plus tard le **18 Décembre 2017 à 9 heures 00 minutes TU**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7 Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'attribution des marchés

Daniel GUIGUI
Administrateur des hôpitaux
et des services de santé

**Concession du service de brancardage et accueil des malades
au profit du Centre Hospitalier Régional de Banfora**

Avis de demande de prix N°2018-01/MS/SG/CHR-BFR /DG/PRM du 27 Novembre 2017

La Direction Générale du Centre Hospitalier Régional de Banfora lance une demande de prix pour la concession du service de brancardage et accueil des malades au profit du Centre Hospitalier Régional de Banfora.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

La concession du service de brancardage et accueil des malades se décompose en un seul (01) lot : Concession du service de brancardage et accueil des malades

Le délai de validité du contrat est l'année budgétaire gestion 2018 et le délai d'exécution de chaque ordre de commande est de un (01) mois.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne responsable des marchés du CHR de Banfora. Tél :63 62 34 42

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la Direction Générale du CHR de Banfora moyennant paiement d'un montant non remboursable de Vingt Mille (20.000) francs CFA à l'Agence Comptable du CHR de Banfora.

Les offres présentées en un (01) original et en deux (02) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux cent mille (200 000) francs CFA devront parvenir ou être remises à l'adresse de la Direction Générale du CHR de Banfora au plus tard le **18 Décembre 2017 à 9 heures 00 minutes TU**.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'attribution des marchés

Daniel GUIGU

Administrateur des hôpitaux et des services de santé

REGION DE L EST

prestation du service de restauration du CHR de Fada N'gourma

Avis d'appel d'offres ouvert
N° 2017-001/ MS/ SG/ CHR-FG/PRM
Financement : Budget du CHR de Fada N'Gourma,
Gestion 2018

1. Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés dudit CHR lance un appel d'offres ouvert pour la prestation du service de restauration du CHR de Fada N'gourma.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

La prestation se décompose en lot unique : Prestation du service de restauration

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder l'année budgétaire 2018 pour compter le 1er janvier 2018 pour le contrat et un (01) mois pour chaque commande.

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la de la Personne responsable des marchés du Centre hospitalier régional de Fada BP : 38 Tel : 24 77 01 83 /24 77 01 09.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à l'endroit ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de trente mille (30 000) FCFA à l'Agence Comptable (AC) du CHR de Fada.N'gourma.

6. Les offres présentées en un (01) original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de un million cent cinquante mille (1 150 000) FCFA devront parvenir ou être remises à la Direction générale du CHR de Fada N'Gourma avant le **18 décembre 2017 à (neuf) 9 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la CAM

Martin BAYALA

Administrateur des Hôpitaux et des services de santé

REGION DU CENTRE OUEST

Concessions du parking visteurs et du kiosque

Avis de demande de prix

1. Dans le cadre de l'exécution du budget du CHR-KDG, gestion 2018, la Personne Responsable des marchés du Centre Hospitalier Régional de Koudougou lance une Délégation de service pour les CONCESSIONS DU PARKING VISTEURS ET DU KIOSQUE dudit centre.

2. La participation à la concurrence du gardiennage est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés et disposant d'un récépissé dans le domaine pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

LA DELEGATION DE SERVICE se composent en deux (02) lots :

- lot 1 : la concession du parking visteurs du CHR de Koudougou
- Lot2 : la concession du kiosque du CHR de Koudougou.

3. Le délai d'exécution ou de livraison du contrat ne devrait pas excéder : douze (12) mois (année budgétaire 2018).

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne responsable des marchés Tél. : 25-44-00 99/71 83 67 09.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de délégation de service au service de la Personne Responsable des Marchés Tél. : 25-44-00 99/ 71 83 67 09 au poste 318. Fax : 25 44 02 15 moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA par lot à l'Agence Comptable.

6. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, devront parvenir ou être remises à l'adresse de la Personne responsable des marchés Tél. : 25-44-00 99/71836712 au poste 211. Fax : 25 44 02 15 avant le **18 Décembre 2017 à 9 heure 00 mn**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'attribution des marchés

TRAORE Mamadou

Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

COMMUNIQUE

Le Directeur des Marchés Publics, président de la Commission d'Attribution des Marchés du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques informe les éventuels soumissionnaires à l'avis d'appel d'offres N°2017-44TMAAH/SG/DMP du 07/11/2017 pour les travaux de traitement des ravines et remise en état des zones d'emprunt autour des barrages de Andékanda, Pensa et Liptougou pour le compte du projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord (PVEN) paru dans les quotidiens N°2189 du mercredi 22 novembre 2017 et N°2191 du vendredi 24 novembre 2017, que la date d'ouverture des plis est prévue pour le **jeudi 21 décembre 2017 à 9 heures 00.**

Le Directeur des Marchés Publics

Ismaël OUEDRAOGO

MINISTERE DE LA SANTE

COMMUNIQUE

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de la Santé porte à la connaissance des éventuels soumissionnaires à l'avis de pré-qualification n°2017-0097/MS/SG/DMP/PADS-PCCS relatif aux travaux de construction du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Manga, publié dans la revue des marchés n°2185 du 16 novembre 2017, que pour nécessité de concordance de date avec la publication à l'international, la date d'ouverture des offres précédemment prévue pour le **27 décembre 2017 est reportée au 15 janvier 2018 à 09 heures 00 minute.**

Il s'excuse des désagréments que cela pourrait causer et sait compter sur votre compréhension.

Le Directeur des Marchés Publics

Nawin Ives SOME

MINISTERE DE LA SANTE

COMMUNIQUE

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de la Santé, Président de la commission d'attribution des Marchés du Ministère de la santé, porte à la connaissance des cabinets d'expertise comptables et groupements de cabinets d'expertise comptable, ayant soumissionné aux avis à manifestation d'intérêt ci-après, lancés dans le cadre de la réalisation des audits globaux des structures sanitaires publiques, que lesdits avis à manifestation d'intérêt sont annulés suivant lettre N°2017-2594/MS/SG/PADS du 28 novembre 2017, pour absence de financement. Il s'agit de :

- l'avis à manifestation d'intérêt N°2017-0085/MS/SG/DMP/PADS du 26/09/2017 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de la réalisation des audits globaux des financements gérés par les directions régionales de la santé de l'Est, du Centre-Est et les 13 districts sanitaires rattachés ;
- l'avis à manifestation d'intérêt N°2017-0086/MS/SG/DMP/PADS du 26/09/2017 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de la réalisation des audits globaux des financements gérés par les directions régionales de la santé de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud et les 17 districts sanitaires rattachés ;
- l'avis à manifestation d'intérêt N°2017-0087/MS/SG/DMP/PADS du 26/09/2017 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de la réalisation des audits globaux des financements gérés par les directions régionales de la santé du Centre-Nord, du Sahel, du Nord et les 16 districts sanitaires rattachés ;
- l'avis à manifestation d'intérêt N°2017-0088/MS/SG/DMP/PADS du 26/09/2017 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de la réalisation des audits

globaux des financements gérés par les directions régionales de la santé des Hauts Bassins, du Sud-Ouest, des Cascades et les 16 districts sanitaires rattachés ;

- l'avis à manifestation d'intérêt N°2017-0089/MS/SG/DMP/PADS pour le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de la réalisation des audits globaux des financements gérés par les directions régionales de la santé du Centre, du Plateau-Central et les 8 districts sanitaires rattachés.
- Par contre, l'avis à manifestation d'intérêt N°2017-0090/MS/SG/DMP/PADS du 26/09/2017 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de la réalisation de l'audit financier et comptable de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui au Développement Sanitaire (UG-PADS) reste maintenu et la procédure de sélection suit son cours.

Il s'excuse des désagréments que cela pourrait engendrer et sait compter sur votre compréhension.

Le Directeur des Marchés Publics

Nawinlves SOME

**AUTORITE DE REGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

SECRETARIAT PERMANENT



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le **29 NOV 2017**

Le Secrétaire Permanent

A

Tout acteur du secteur privé

-OUAGADOUGOU-

Objet : invitation à un atelier d'échange autour du dispositif institutionnel de règlement des différends nés de la commande publique.

Dans l'optique de l'amélioration continue de notre mécanisme national de règlement des différends, l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP), faisant suite au succès des échanges antérieurs, entend organiser un atelier d'échanges impliquant aussi bien les acteurs du secteur public que ceux du secteur privé le **15 décembre 2017**.

A cet effet, j'invite les acteurs du secteur privé qui sont intéressés par ce cadre d'échanges à se faire enregistrés auprès du secrétariat de la Direction des affaires juridiques et du contentieux (DAJC) du Secrétariat permanent de l'ARCOP au plus tard le **08 décembre 2017**. La liste des participants du secteur privé est composée de 20 représentants répartis comme suit :

- 07 représentants du secteur du BTP,
- 06 du secteur des fournitures, équipements et services courants,
- 03 représentants du secteur des prestations intellectuelles,
- 04 représentants des agences de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Seuls les premiers de chaque catégorie sont retenus et dès que le nombre enregistré atteint l'effectif recherché, l'arrêt de l'enregistrement est d'office. Chaque entreprise doit être représentée par une seule personne.



Le Directeur des affaires juridiques et
du contentieux, chargé de l'intérim

Modeste YAMEOGO



SODIPRESSE

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE PRESSE
COMMERCE GENERAL



09 BP 11315 Ouagadougou 09 – Messagerie : sodipresse@yahoo.fr
Tél. / Fax: (226) 50 36 03 80 – Burkina Faso

Bulletin d'abonnement

Je soussigné :

Fonction :

Entreprise / Société :

Adresse / Téléphone :

Souscris pour () abonnement de () an à la revue des **Marchés Publics**

Types d'abonnement

- Abonnement sans livraison : 50 000 F CFA
- Abonnement avec livraison : 65 000 F CFA
- Abonnement de soutien : 75 000 F CFA
- Abonnement d'honneur : 100 000 F CFA

Mode de règlement : en Espèce ou par Chèque au nom de SODIPRESSE

Début d'abonnement :, Fin d'abonnement :

Fait à, le...../...../20.....

Le Souscripteur

*M'abonner à la revue des Marchés Publics,
c'est avoir une longueur d'avance sur mes concurrents.*

*"La Revue des Marchés Publics"
L'information au quotidien sur les Marchés Publics du Burkina*

MARCHÉS PUBLICS

- * Marchés de Fournitures et Services courants
- * Marchés de Prestations Intellectuelles
- * Marchés de Travaux



Sénégal



**Guinée
Bissau**



**Burkina
Faso**



Bénin



Niger



Togo



**Côte
d'Ivoire**